CONSEIL MUNICIPAL DU 06 Novembre 2026

Compte rendu de la séance du 06 Novembre 2026, du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 02 Novembre 2026 et réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Guido ROMANO**, Maire de Vincelles.

Ouverture de séance à 18h30

Etaient présents : Guido ROMANO, Gilles BIERRY, Philippe BLONDELET, Jean-Claude BOSCH, Romain CARATY, Christine CORBET, Tiphaine DARDOISE, Laurent FOUINAT, Sandrine GUERVILLE, Sarah GUILLOTEAUX, Rémi JAMES, Monique LE CORGNE (Pouvoir de Geneviève SEMBLAT), Jacqueline PICQ

Absents excusés : Geneviève SEMBLAT (Pouvoir donné à Monique LE CORGNE), Rose-Marie WRONA

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Laurent FOUINAT

1. Lecture et approbation du compte-rendu du 09 Octobre 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 09 Octobre 2026.

2. Délibération pour l'achat d'un broyeur de branches

M. Le Maire informe le conseil municipal d'une opportunité d'acquisition particulièrement intéressante pour notre commune : l'achat d'un broyeur professionnel d'occasion, capable de traiter tous types de végétaux et des branches jusqu'à 150 mm de diamètre.

Ce broyeur, dont la valeur à neuf est estimée entre 35 000 € HT et 40 000 € HT, est proposé par la société Expert Jardin au prix de 9 000 € HT, paiement en 2 fois : 3 000.00 en 2026 et 6 000.00 en 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'acquisition de ce broyeur à 9 000 € HT à la société Expert Jardin.

3. Délibération pour le renouvellement de la convention de gestion de la zone d'activité économique / ZAE Saint Jean avec la communauté d'Agglomération

Dans le cadre de l'application de la loi NOTRe, la compétence « développement économique » a été redéfinie.
L'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « la communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres, la compétence suivante, en matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L.1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ; ».
Par délibération n° 2017-012 du 16 février 2017, la Communauté de l'Auxerrois a adopté ses nouveaux statuts intégrant ces évolutions législatives.
Conformément à l'article L.1321-1 du CGCT, le transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Sur le territoire de la Communauté de l'Auxerrois, 13 communes disposent de zones affectées à l'exercice de la compétence « développement économique ». Les biens meubles et immeubles concernés ont été mis à disposition de la Communauté de l'Auxerrois.
Par ailleurs, l'article L.5215-27 du CGCT prévoit la possibilité pour une communauté urbaine de confier, par convention, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions, à une ou plusieurs communes membres à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public. L'article L.5216-7-1 du même code rend ces dispositions applicables aux communautés d'agglomération.
Dans ce cadre, par délibération n° 2019-078 du 20 juin 2019, la Communauté de l'Auxerrois a décidé de confier aux communes concernées, par voie conventionnelle, l'entretien des zones d'activités économiques relevant de sa compétence. A ce titre, la commune de Vincelles est concernée par ce dispositif au titre de la ZI Saint-Jean.
La convention actuellement en vigueur, couvrant la période 2022-2026, qui précise les modalités de gestion ainsi que le périmètre fonctionnel des opérations d'entretien confiées à la commune, arrive à échéance le 31 décembre 2026.
Afin d'assurer la continuité de l'entretien de cette zone et de maintenir une organisation de proximité, il est proposé de renouveler cette convention suivant le régime financier ci dessous pour une nouvelle période de six ans, du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2032.

Les modalités d'entretien et de gestion de la zone, ainsi que les obligations respectives des parties, sont définies dans le projet de convention annexé à la présente délibération.

Article 7 : Régime financier

Pour l'année 2027, le montant annuel versé par la Communauté de l'Auxerrois à la commune au titre de la présente convention est fixé à 3 754,64 €.
Ce montant correspond à l'attribution de compensation versée à la commune au titre de l'entretien de la zone d'activités économiques. Il est déterminé selon les modalités de calcul appliquées depuis 2022 et actualisé en fonction du taux d'inflation cumulé depuis le transfert effectif de la compétence en 2019.
Compte tenu des besoins particuliers d'entretien de la zone d'activités économiques, notamment des opérations d'élagage des arbres, la Communauté de l'Auxerrois versera également à la commune une somme complémentaire de 2 000 € pour l'année 2027, en sus du montant de l'attribution de compensation.
Cette somme complémentaire sera actualisée chaque année selon le même taux d'inflation que celui appliqué au montant de l'attribution de compensation.
Les montants ainsi déterminés seront versés directement par la Communauté de l'Auxerrois à la commune, au cours du quatrième trimestre de chaque année.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver le renouvellement de la convention de gestion relative à l'entretien de la ZAE Saint-Jean, pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2032,**
- **D'approuver les termes du projet de convention de gestion annexé à la présente délibération,**
- **D'autoriser Mr le Maire à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables,**
- **D'autoriser Mr le Maire à signer les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

4. Délibération pour le tarif des concessions du cimetière

	Concessions			Columbarium			Cavurne		
Durée	15 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	50 ans
Ancien Tarif	X	300 €	450 €	X	X	X	X	170 €	220 €
Projet Tarif 2027	350 €	640 €	1150 €	X	700 €	900 €	X	220 €	350 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les tarifs ci-dessus à partir du 01/01/2027.

5. Informations concernant les affouages 2026

Des lots d'affouages de 2025 n'ayant pas tous été attribués, il est nécessaire de faire une nouvelle campagne d'affouage pour 2026.

La campagne d'inscription pour les affouages sera ouverte lundi 9 novembre jusqu'au vendredi 27 novembre 2026, tirage au sort le samedi 5 décembre 2026 au tarif 2025 (8.00 euros le stère).

6. Mise à jour 2026 du DICRIM et PCS

Une mise à jour du DICRIM et du PCS est nécessaire.
Le Conseil Municipal prend connaissance du document et apportent les nouveaux éléments afin de pourvoir établir une version définitive.

7. Révision du loyer du 95 Grande Rue

Pour le logement communal situé 95, Grande Rue à Vincelles il est nécessaire d'effectuer la révision du loyer. À ce jour, le loyer est de 550 €. Le Maire propose un loyer à 620.00 € (charges non comprises).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le nouveau prix du loyer à 620.00 € (charges non comprises).

8. Questions diverses

- Visite de l'unité de traitement : Philippe BLONDELET, Jacqueline PICQ, Geneviève SEMBLAT et Tiphaine DARDOISE
- Plan d'aménagement de la parcelle AC0090 pour vente maraîchage Mr HEROUART.
- Repas des anciens le 10/01/2027

La séance est levée à 21h45
Date prochain conseil municipal : Vendredi 11 Décembre 2026 à 18h30

Guido ROMANO	
Gilles BIERRY	Philippe BLONDELET
Jean-Claude BOSCH	Romain CARATY
Christine CORBET	Tiphaine DARDOISE
Laurent FOUINAT	Sandrine GUERVILLE
Sarah GUILLOTEAUX	Rémi JAMES
Monique LE CORGNE	Jacqueline PICQ
Geneviève SEMBLAT	Rose-Marie WRONA